

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 22 février 2019, et notamment son article 34

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 61 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 59 voix favorables
- 0x voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 2 abstentions

DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la présentation annuelle de la politique générale et de la stratégie de développement de la COMUE du Président (cf. le rapport « *Politique générale et stratégie de développement de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées* » joint).

Toulouse, le 10 décembre 2021

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT

